V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

APPEL À PROPOSITIONS — EACEA/35/10

Programme de mobilité universitaire Intra-ACP

Afrique (Mwalimu Nyerere), Caraïbes & Pacifique

(2010/C 358/05)

1. Objectifs et description

L'objectif du programme est de promouvoir le développement durable et la lutte contre la pauvreté en augmentant la disponibilité d'une main d'œuvre professionnelle de haut niveau et qualifiée dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Le programme vise, en premier lieu, à renforcer la coopération entre les établissements de l'enseignement supérieur en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique afin d'accroître l'accès à une éducation de qualité qui encouragera les étudiants et leur permettra d'entreprendre des études de troisième cycle, et, en deuxième lieu, à promouvoir le maintien des étudiants dans la région, ainsi que la mobilité du personnel (enseignant et administratif) tout en augmentant la compétitivité et l'attractivité des établissements eux-mêmes.

Le programme vise plus spécifiquement à:

— accorder un accès à l'enseignement supérieur aux étudiants, y compris à ceux issus de milieux désavantagés;

— faciliter la coopération relative à la reconnaissance des études et des qualifications;

— contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation supérieure à travers la promotion de l'internationalisation et l'harmonisation de programmes et de plans d'étude au sein des établissements participants;

— améliorer la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;

— promouvoir la coopération entre les établissements qui envoient les étudiants et ceux qui les accueillent;

— permettre aux étudiants, au personnel enseignant et au personnel en général de bénéficier aux plans linguistique, culturel et professionnel de l'expérience gagnée dans le contexte de la mobilité vers un autre pays;

— améliorer à moyen terme les liens politiques, culturels, éducatifs et économiques entre les pays participants.

2. Candidats éligibles et Composition du partenariat

Les candidats éligibles sont des établissements de l'enseignement supérieur en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique qui proposent des cours de troisième cycle et/ou de doctorat reconnus par les autorités compétentes de leur pays. Seuls les établissements d'enseignement supérieur situés en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique et accrédités par les autorités nationales pertinentes desdites zones sont éligibles. Les antennes de ces établissements d'enseignement supérieur se situant en dehors de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ne sont pas éligibles.

Le partenariat sera créé entre trois et douze établissements de l'enseignement supérieur.

3. **Activités éligibles et durée**

Le projet comprendra l'identification de programmes existants de master et de doctorat de haute qualité, l'organisation et la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel à ces niveaux de l'enseignement supérieur, la fourniture de cours/de formations et d'autres services aux étudiants étrangers et de contrats d'enseignement/de formation et de recherche et autres services au personnel du/des pays impliqué(s) dans le projet. Les activités doivent avoir lieu dans l'un des pays éligibles couverts par l'appel à propositions et participant au partenariat.

La durée prévue d'un projet (y compris l'organisation de la mobilité et sa mise en oeuvre) et la période éligible doivent être de 54 mois au maximum et, dans des cas dûment justifiés, elles peuvent aller jusqu'à un maximum de 60 mois.

4. **Critères d'attribution**

Les candidatures seront soumises à des évaluations par des experts externes indépendants en fonction des trois critères d'attribution suivants:

Critères	Pondération
1. Pertinence	20 %
2. Qualité	70 %
2.1. Qualité des enseignements	15 %
2.2. Composition du artenariat et mécanismes de coopération	20 %
2.3. Organisation et mise en oeuvre de la mobilité	20 %
2.4. Services offerts et suivi des étudiants/du personnel	15 %
3. Durabilité	10 %
Total	**100 %**

5. **Budget et montants des bourses**

Le montant global indicatif disponible dans le cadre du présent appel à propositions est de 9 millions EUR pour les fenêtres géographiques suivantes et devrait permettre environ 300 flux de mobilité:

Lot	Fenêtres géographiques	Montant global indicatif
Lot 1	Afrique	7 millions EUR
Lot 2	Pacifique et Caraïbes	2 millions EUR

6. **Soumission des propositions et délai**

Seules les demandes de bourse soumises sur le formulaire correct, accompagnées de leurs annexes et dûment complétées, seront acceptées. L'original de la demande de bourse doit être daté et signé par la personne habilitée à contracter des engagements ayant force contraignante au nom de l'organisation candidate.

Toutes les informations supplémentaires considérées nécessaires par le candidat peuvent être ajoutées sur des feuillets séparés.

La demande de bourse et ses annexes doivent être envoyées par lettre recommandée à l'adresse suivante:

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»
Appel à propositions EACEA/35/10 — «Programme de mobilité universitaire Intra-ACP»
À l'att. de M. Joachim FRONIA
BOUR 02/29
Avenue du Bourget 1
1040 Bruxelles
BELGIQUE

La demande de bourse doit également être envoyée par voie électronique à l'adresse suivante:

EACEA-INTRA-ACP@ec.europa.eu

La demande de bourse dûment complétée et ses annexes doivent être envoyées au plus tard le **6 mai 2011 (le cachet de la poste faisant foi)**.

Seules les candidatures soumises dans les délais et conformément aux exigences spécifiées sur le formulaire de demande de bourse seront acceptées. Les candidatures transmises uniquement par télécopie ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Tous les documents nécessaires sont disponibles à l'adresse suivante:

http://eacea.ec.europa.eu/intra_acp_mobility